L'autonomie alimentaire est un processus de prise de pouvoir permettant à toutes et à tous l'exercice du droit à l'alimentation. Dans le respect des êtres humains, de la nature et de l'environnement, l'autonomie alimentaire suppose une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle de l'alimentation.

L'autonomie alimentaire repose sur quatre piliers : l'accessibilité alimentaire, le pouvoir de choisir, le respect des êtres humains, de la nature et de l'environnement et l'action collective.

– mûres pour –
L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'ACCÈS À LA NOURRITURE, UN INGRÉDIENT DE BASE

En tout temps, il est nécessaire d'avoir accès à une quantité suffisante de nourriture adéquate et de qualité.

L'accessibilité alimentaire passe par des lieux d'approvisionnement diversifiés et avoisinants, des prix raisonnables et équitables et un pouvoir d'achat suffisant pour faire des choix alimentaires convenables en toute dignité.

L'accessibilité suppose une redistribution équitable et solidaire des richesses.

LE POUVOIR DE CHOISIR

L'autonomie alimentaire implique d'être collectivement outillé et informé des enjeux alimentaires afin d'avoir un meilleur contrôle sur l'alimentation.

Cela passe entre autres par la démocratisation des prises de décisions collectives et par la transparence des normes, des conditions de production et de la qualité alimentaire.

UNE QUESTION DE RESPECT

L'autonomie alimentaire favorise le respect des êtres humains,de la nature et de l'environnement.

En toute justice et équité avec les peuples du monde, l'autonomie alimentaire fait donc la promotion de la gestion équitable et écoresponsable des ressources et soutient l'agriculture à échelle humaine. Les liens directs entre environnement de production et individus sont également privilégiés.

DES ACTIONS À POSER

L'autonomie alimentaire passe par l'action collective et solidaire de se prendre en charge individuellement et collectivement afin de bâtir et de réclamer le droit à l'alimentation pour toutes et tous.

Elle peut se traduire par des actions visant à revendiquer des lois et politiques qui assurent le droit de chacun à se nourrir dans la dignité ainsi que par la mise sur pied d'initiatives telles que les jardins et les cuisines collectives, les groupes d'achats, les épiceries solidaires, l'achat local et équitable, etc.

POUR INFORMATION : WWW.RCCQ.ORG | 514-529-3448 | 1-866-529-3448

REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC